

« Nous n'avons rencontré qu'un barrage de CRS déterminés à entraver physiquement l'expression des personnes... »

Manifestation du 15 avril 2021 pour la future PAC : la préfecture de la Haute-Vienne choisit la répression.



NOUVELLE
FORMULE
Lire édito p.3

L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

265 • Juin 2021 • 4 euros

Nouvelle PAC, Plan Stratégique National, Plan Stratégique Régional... À tous les niveaux, la Confédération paysanne se sera impliquée pour faire des propositions pour cette « nouvelle » PAC.

Pour une PAC plus juste

Parmi les propositions les plus importantes que nous portons :

- **Revaloriser** les 52 premiers hectares par le biais du paiement distributif à hauteur de 20 %, comme cela était déjà prévu dans la PAC « actuelle », alors que les gouvernements successifs l'ont stoppé à 10 %.
- **Soutenir les secteurs les plus en difficultés**, notamment :
 - l'élevage, en maintenant les aides couplées aux animaux et en élargissant les animaux éligibles aux animaux engraisés et en ne remettant pas en cause l'ICHN.
 - la filière fruits et légumes, en mettant en place une aide couplée spécifique pour cette filière.
- **Soutenir l'installation** et non l'agrandissement, en mettant en place des aides dégressives et des plafonds.
- **Mettre en place une aide forfaitaire** de 5 000 € pour les petits agriculteurs.
- **Avoir des éco-régimes**, certes accessibles à tous, mais ambitieux, pour rémunérer les pratiques réellement vertueuses pour les services environnementaux, la biodiversité, les enjeux climatiques.

Après de nombreuses réunions où bien des confédéré-es se sont impliqués aux niveaux national, régional et départemental, lors de la venue des Premier ministre et ministre de l'Agriculture en Creuse, lors

des mobilisations pour faire entendre nos propositions, le ministre a rendu ses arbitrages. Nos trois grandes revendications pour une architecture sociale de la PAC ont été rejetées en bloc. Qu'il s'agisse de la revalorisation du paiement sur les premiers hectares, de l'aide « petite ferme » ou du plafonnement des aides, aucune n'a été intégrée à la future PAC. Ce sont pourtant des leviers pour développer l'installation et l'emploi paysan.

Sur les aides bovines : le bilan est lourd. L'intérêt du passage d'une aide à l'UGB pour encourager l'engraissement et la plus-value sur les fermes est largement contrebalancé par la fusion des aides lait et viande. Cette fusion induit une chute des primes à l'élevage allaitant déjà en crise.

Quant à l'aide « petite ferme », la France s'y refuse encore. Et, comme si cela répondait aux mêmes enjeux, le ministre annonce une aide maraîchage de 10 millions. Des miettes, au regard de l'état de la filière fruits et légumes en France, d'autant plus que l'arboriculture en serait exclue.

Sur l'éco-régime, tout le monde y aura accès même en gardant les pratiques actuelles : le *greenwashing* est à l'œuvre puisque HVE 3 et AB sont mises au même niveau. Le prétexte pris est qu'il ne faut pas « opposer les modèles » mais « massifier la transition ».

Par dessus le marché, lorsque notre porte parole dénonce ces choix, le ministre répond que nous sommes dans la posture, que nous sommes des menteurs, que nous remettons en cause le montant des ICHN... C'est son choix de tourner nos propositions en dérision pour continuer à maintenir une PAC inégalitaire où 55 % des aides vont à 20 % des agriculteurs. Nous, nous assumons nos propositions et avons apporté nos solutions pour les financer en plafonnant les aides surfaciques (DPB) - seule solution pour limiter la course à l'agrandissement - et non en rognant les aides aux éleveurs et aux agriculteurs en zones difficiles. Nous assumons notre volonté d'apporter des aides pour accompagner réellement l'agriculture vers des pratiques plus vertueuses. Nous reconnaissons que l'agriculture biologique doit être aidée en tant que telle, reconnue pour ses pratiques déjà vertueuses et non en la mettant au même niveau que la certification HVE.

La détermination de la Confédération paysanne reste totale, au nom du monde agricole et de celles et ceux qu'il nourrit. C'est ce que nous étions déterminés à montrer le 27 mai dernier en nous mobilisant, paysan-nes de toute la France, pour une PAC plus équitable, sociale et en faveur de l'emploi paysan.

Olivier Thouret, éleveur à Sourebost (23)

DANS CE NUMERO

• **Dossier**
Heurts et malheurs de la transition écologique

pages 4-5



• **4 ans après**
Jérôme Laronze

page 6

• **Hommage**
Mixel Berhocoïrigoin

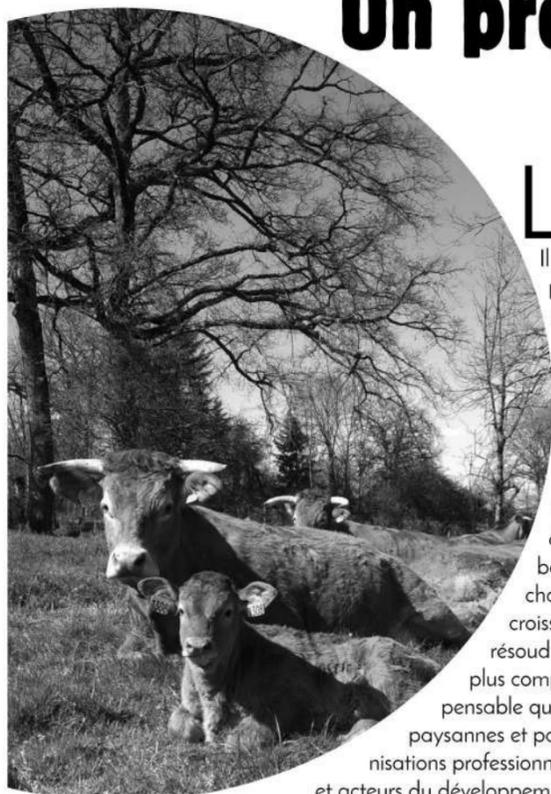
page 6

L'Avenir Agricole
Trimestriel
CPPAP 0624 G 88287
ISSN 2112-7662
Éditeur : AINARC
Imprimerie Rivet - Limoges
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication :
Michel Limes



Un projet enviable pour l'élevage bovin

Créer une filière labellisée à forte valeur ajoutée



La filière viande bovine est en crise. Il est devenu presque impossible de tirer un revenu décent de cette production. Aujourd'hui, il n'est plus suffisant de se limiter au constat de prix trop bas face à des charges sans cesse croissantes pour résoudre un problème plus complexe. Il est indispensable que nous toutes, paysannes et paysans, organisations professionnelles, actrices et acteurs du développement agricole et des filières, nous proposons un projet dynamisant et fédérateur pour l'élevage bovin haut-viennois sans quoi nous verrons disparaître les unes après les autres les fermes aux pratiques d'élevage extensif, qui ont fait l'excellence agricole de notre département par le passé. L'urgence d'une réponse collective est d'autant plus forte que chaque année, les sécheresses successives liées au changement du climat se durcissent et que les difficultés d'exercice du métier d'éleveur ne cessent de croître.

Une filière labellisée

Le 25 janvier 2021, dans le cadre d'une réunion « bilan et perspectives de l'agriculture du département », pilotée

par la Chambre d'Agriculture 87 et réunissant l'ensemble des acteur·ices agricoles, la Confédération paysanne de Haute-Vienne a proposé la création à l'échelle du département d'une filière labellisée à forte valeur ajoutée pour l'élevage bovin. Cette proposition trouvait parfaitement sa place dans cette instance, car il est de notre responsabilité collective d'envisager des solutions qui pourraient nous permettre d'agir sur le prix de la viande bovine payée aux éleveur·euses. Ce futur label devra intégrer dans son cahier des charges :

- Des critères de production engageant les éleveur·euses dans une démarche de finition à l'herbe qui imposera un niveau de chargement plus faible permettant une autonomie et favorisant une meilleure résilience face au changement climatique.
- Des critères liés au bien-être animal, prenant en compte les conditions de transport, la proximité et la certification de l'abattoir ou la pratique de l'abattage à la ferme.
- Des critères liés à lutte contre le réchauffement climatique, en favorisant le paysage bocager qui a un rôle de puits de carbone diminuant l'impact de l'élevage sur l'environnement.
- Des critères sociaux favorisant l'emploi paysan et des fermes à taille humaine indispensables à des campagnes vivantes.

Une nouvelle légitimité

L'ensemble de ces critères permettront de créer les conditions d'une nouvelle légitimité de l'élevage aux yeux de la société. En contrepartie, ce cahier des charges devra garantir aux éleveur·euses engagées dans cette démarche un prix minimum basé sur des coûts de production réels. Ce prix sera permis par l'augmentation du prix de vente

au détail justifié par une montée en gamme. Il sera également permis par la limitation des marges des différents opérateurs « partenaires », sur le modèle d'un commerce équitable.

Cette proposition a de nombreux avantages :

- En agissant sur le prix, elle redonne du sens économique au métier d'éleveur·euse et l'envie de finir ses animaux sur la ferme ;
- En privilégiant l'herbe comme source d'alimentation, elle

encourage à la valorisation de cette ressource abondante en Limousin tout en améliorant le bilan carbone de la production de viande ;

• En affichant sa préoccupation du bien-être animal, en particulier pour l'abattage, elle rassure les mangeur·euses de viande qui y sont de plus en plus sensibles.

Un projet fédérateur

Cette proposition sera un formidable projet fédérateur et mobilisateur pour l'élevage bovin haut-viennois. En effet, la création, la mise en place et la diffusion de ce label nécessitera de nombreuses innovations pour l'ensemble des acteur·ices de la filière. Chacun·e aura alors un rôle à jouer dans l'accompagnement technique, agronomique, économique, génétique, vétérinaire des éleveur·euses engagés dans ce virage agro-écologique et économique pour leur ferme. Par cette proposition, la Confédération paysanne de Haute-Vienne refuse de signer un abandon de l'élevage bovin dans le département. Au contraire, nous voulons donner aux éleveur·euses de nouvelles perspectives réalistes et exemplaires, et ainsi enviables pour assurer le renouvellement générationnel sur nos fermes.

Philippe Babaudou, éleveur à Saint-Genest-sur-Roselle (87)

Un front syndical commun

Pour un revenu décent pour les éleveur·euses

Malgré différentes actions menées ce printemps par rapport à la loi EGAlim, nous nous rendons bien compte que les négociations n'aboutissent à rien de satisfaisant sur le prix payé aux éleveur·euses. Ces dernier·es restent dans une précarité inquiétante et leur avenir est incertain au vu des solutions proposées par le gouvernement. Nous venons à nous demander si l'élevage a vraiment un avenir dans notre région alors même que cette activité est la seule à pouvoir valoriser correctement nos terres. Il est de notre responsabilité en tant que syndicat de tout faire pour mettre la pression par des revendications systémiques permettant une réelle revalorisation des prix en dénonçant les marges de la grande distribution et de l'agro-industrie ainsi que la concurrence déloyale sur le marché mondial. Nous le savons, c'est le seul moyen de sortir l'ensemble des éleveur·euses de cette précarité. Ces revendications, nous autres syndicats professionnels agricoles, nous pouvons les porter ensemble car elles nous concernent toutes. En nous focalisant sur des intérêts

communs, nous pouvons gommer les différences qui nous empêchent d'avancer efficacement dans l'amélioration des conditions de vie des éleveur·euses. Notre territoire d'élevage a un rôle important à jouer pour dénoncer ces mécanismes. Et une chose est sûre : divisés nous perdrons, alors qu'un·es, nous avons une chance de peser dans le rapport de force face aux décideur·euses. De plus, suite à nos actions, le préfet de la Haute-Vienne, représentant de l'État sur notre territoire ne trouve rien de mieux que de nous menacer de poursuites pour nos différentes actions de soutien aux éleveur·euses. Répondons-lui ensemble que nous n'accepterons pas ce chantage sécuritaire pénalisant l'action syndicale ! Nous vous proposons donc de nous réunir autour d'une table pour discuter de ce que nous pouvons construire ensemble au niveau politique. Le but n'étant pas de tirer la couverture vers aucune des organisations, mais de réellement créer quelque chose de commun en profitant du fait que nous sommes loin de la campagne électorale qui nous divise !

Thomas Gibert, porte-parole Conf 87

SENSIBILITÉ ANIMALE



La même semaine, en ma qualité d'éleveuse de poules pondeuses, j'ai reçu du Comité national pour la profession des œufs (CNPO) un courriel qui défend sa position d'élevage intensif en volière, contre le positionnement de L214, au motif que d'une part, la législation interdit l'élevage de poules en cage, et, d'autre part, qu'il n'y aura pas assez de terrain pour les poules élevées en plein air. Dans le même temps, je reçois un second courriel du même CNPO, qui constate une « augmentation des accidents d'élevage ». Cela signifie soit que les installations en volières ou de poules au sol entraînent une forte mortalité, soit que les éleveurs se séparent de leurs bêtes parce que les usines de 20 000 bêtes, c'est trop gros pour s'adapter au marché des œufs, et qu'une des variables d'ajustement, c'est l'équarrissage... Ce sont les deux réactions qui s'opposent que je dénonce : se plaindre de la dénonciation de L214 de l'élevage de poules en volière et se plaindre de la hausse des accidents d'élevage, c'est vouloir jouer sur tous les tableaux. À quand un positionnement cohérent de l'interprofession des œufs ? En tout cas, pour ma part, la conclusion est que la volière n'est pas respectueuse de la vie de la poule. Il lui faut du plein air. De plus, la clientèle risque de se détourner de l'œuf si les agriculteurs continuent à créer des bâtiments de 20 000 poules comme c'est le cas pour deux agriculteurs en Corrèze. Quand je vous dis que les petits élevages plein air, c'est plus adapté : *small is beautiful!*

Sophie Crépin-Leblond, paysanne sur une ferme diversifiée à Queyssac-les-Vignes (19)

Le foncier et la transmission

Une journée de rencontre sur la ferme pour échanger



Succès pour le Salon à la ferme en Creuse, édition 2021

un complément fait par le directeur de la Safer de la Creuse. Un débat intéressant (mais un peu écourté par le couvre-feu) s'est ainsi animé avec le public. La plupart des présents reconnaissent avoir beaucoup appris malgré la complexité des sujets. « En 2020 en Creuse, on a compté 25 installations pour 110 départs », précisait avec une certaine inquiétude le député. Que deviendront toutes ces fermes ? C'était une journée riche d'échanges qui a permis de témoigner des atouts et contraintes de notre métier. Nous avons aussi abordé d'autres préoccupations, tels que le bien-être animal ou les questions environnementales. Notre message, « Un million de paysan-nes demain », est très bien passé : plus nous serons nombreux-euses, plus nous serons efficaces socialement, économiquement et environnementalement. Une opération à renouveler, car elle est bien plus réaliste et accessible que le Salon de l'agriculture à Paris, y compris pour les élus.

Philippe Auvillain, éleveur, Méasnes (23)

Le 27 février, une centaine de personnes a répondu à l'appel du Salon à la ferme de Marméron, sur la commune de Measnes, dans la Creuse. C'est là où nous travaillons à trois - Joëlle, Elsa et Philippe - au sein du Gaec des Châtaigniers, sur 100 hectares, élevant 40 vaches limousines et cultivant 2,5ha de maraîchage, en bio depuis 20 ans. Parmi les visiteuses et les visiteurs, plusieurs élus : maires ou conseillers municipaux des environs, 3 conseillers régionaux et le député LREM, Jean-Baptiste Moreau, lui-même paysan (éleveur bovin) dans la Creuse.

Après avoir présenté la ferme et son histoire, nous avons expliqué le pourquoi du Salon à la ferme. Puis nous avons abordé la question du foncier et de la transmission, thème de la discussion politique, sujet important et d'actualité puisque 50 % des paysannes et paysans actuels seront à la retraite dans les 10 ans à venir. La discussion a été ouverte par une intervention très pédagogique de Cécile Muret (membre de la commission foncière de la Confédération paysanne) sur les enjeux, les dérives et les différentes évolutions possibles du devenir des terres agricoles, avec

Cette année, pas de «greenwashing»: le Salon se passe dans les fermes, chez les paysan-nes !



Revalorisation des retraites agricoles : Occupons-nous maintenant des oubliés !

La Confédération paysanne se félicite de la mise en œuvre rapide de la loi votée l'été dernier et portant la revalorisation des retraites agricoles pour les seules chef-fes d'exploitation à 85 % du SMIC à partir du 1^{er} novembre 2021.

Annoncée par le Premier Ministre lors de son déplacement dans le Puy-de-Dôme le 23 avril, cette mesure, qui poursuit un objectif jamais atteint par la mise en place de la retraite complémentaire en 2004, avait été reprise et votée par le parlement mais bloquée il y a 3 ans par le gouvernement. Définitivement votée en juin 2020 avec une mesure restrictive d'écrêtement pour les polypensionnés, elle voit enfin aboutir une ancienne et juste revendication de la Confédération paysanne et de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (ANRAF), attendue et largement partagée par le monde agricole. Toutefois, elle ne concernera qu'environ 200 000 retraités sur 1,2 millions d'affiliés.

Restent les douloureuses et injustes situations des retraités écartés de cette mesure. C'est majoritairement le cas des femmes d'exploitants, des aides familiaux, des personnes en situation d'invalidité. Depuis plusieurs mois, la Confédération paysanne travaille avec l'ANRAF pour obtenir une amélioration des pensions les plus modestes.

Les politiques semblent conscientes de ces injustices et prêtes à agir car trois propositions de lois, portées par M. Chassaing, Mme Dubois et Mme Sollogoub sont actuellement à l'étude.

La Confédération paysanne appelle les parlementaires à coordonner leurs initiatives pour qu'elles débouchent rapidement sur des mesures concrètes, bénéficiant aux laissés pour compte des réformes précédentes. Pour nous en assurer, nous suivons de près le travail législatif et continuerons nos échanges et travaux avec les parlementaires.

LE JEU DES MILLE EUROS DES RETRAITES AGRICOLES



Le mutualisme face aux aléas climatiques

Les politiques agricoles se contentent d'appeler timidement à la mise en place d'une agriculture plus résiliente, sans réels moyens, permettant aux fermes de s'adapter aux changements climatiques. Mais prévenir les risques ne sera pas suffisant et la Confédération paysanne considère qu'il est indispensable de faire évoluer les outils actuels vers plus de solidarité et de mutualisme. Les deux outils existants (système des calamités et assurances privées) sont excluants et entraînent des situations très inégalitaires entre les fermes.

La Confédération paysanne propose la mise en place d'un fonds professionnel mutuel et solidaire au niveau national, encadré par les pouvoirs publics (État + Europe) qui participeraient à son financement. Il ferait intervenir une diversité de contributeurs au nom de la sécurité alimentaire et de la solidarité tout au long de la chaîne, en assurant une mutualisation totale des risques entre toutes les paysan-nes. Le fonds serait abondé grâce à une solidarité au sein des filières (interprofessions, fournisseurs d'agroéquipements et d'intrants, transformateurs et grande distribution). Il serait géré par l'ensemble des contributeur-ices avec majorité aux représentant-es des paysan-nes. L'État conserverait un rôle d'arbitre et les DDT seraient associées étroitement au montage des dossiers, avec en plus un système accélérant le versement des indemnités.

Ce fonds apporterait une couverture universelle, c'est-à-dire une couverture de base de tous les risques climatiques quelles que soient les cultures, même diversifiées.

La Confédération paysanne invite tous les acteurs agricoles à considérer notre proposition de fonds professionnel mutuel et solidaire pour que les crises futures soient dépassées par la solidarité.

Philippe Babaudou, éleveur à Saint-Genest sur Roselle (87)

ÉDITO

L'AVENIR AGRICOLE DU LIMOUSIN FAIT PEAU NEUVE

Bonjour à toutes et à tous, Tout d'abord, l'équipe de l'Avenir Agricole tient à s'excuser auprès de vous, quant à l'irrégularité des parutions de notre journal depuis plus d'un an.

Pour des raisons budgétaires, avec une diminution de temps salarié, nous avons été amenés à nous réorganiser et à repenser la forme et la méthode de rédaction. C'est l'occasion de lui donner un nouveau souffle et peut être de mieux répondre à vos attentes, en complément d'une info plus au jour le jour (mails, newsletter).

Pour cela, à partir de ce numéro nous travaillons en partenariat avec La Navette, une coopérative de rédaction basée à Faux la Montagne, qui va nous apporter son savoir faire et son expérience. C'est également un comité rédactionnel renouvelé, émanant de la dynamique limousine qui va accompagner cette mutation, coordonné par Anne Barbeau et Martin Métayer.

Nous avons fait le choix d'un rythme de parution trimestriel et nous privilégions une information sur l'actualité syndicale, des sujets de fond (société civile, culture, etc.), et des témoignages. Tout ceci à destination en priorité des adhérent-es de la Confédération paysanne et abonné-es, de notre réseau de partenaires et institutions, et également de celles et ceux nouvellement installé-es.

Nos partenaires habituels continuent de nous accompagner et nous les remercions de leur confiance et de leur soutien. Je veux parler en premier lieu de l'ADEAR, de Solidarité Paysans Limousin et de Terre de Liens, mais également de nos annonceurs tels que le CD 19, le Crédit Agricole et Groupama.

Après cette longue période d'incertitudes liée à la Covid, de laquelle je souhaite à chacune et à chacun de sortir du mieux possible, les sujets sensibles pour l'avenir des paysan-nes de notre région ne manquent pas. On pense en particulier aux négociations pour une future PAC qui soutienne mieux l'agriculture paysanne, aux problématiques du revenu des éleveur-euses qui ne cesse de baisser, du renouvellement des générations, du changement climatique et de la gestion des calamités, et l'enjeu d'une relocalisation pour une alimentation diversifiée de qualité pour tou-tes.

L'équipe de l'Avenir Agricole vous remercie de votre confiance et vous souhaite le meilleur pour relever ces défis.

Michel Limes

La production énergétique sur les fermes **mirage ou salut ?**

Les projets de méthanisation industrielle et de photovoltaïque au sol ont le vent en poupe sur nos départements. En tant que syndicat agricole et citoyen-nes, nous avons questionné leur bien fondé et les impacts de ces projets sur notre territoire.

Les paysan-nes qui portent ces projets ont pour objectif de diversifier leur revenu. Cette volonté est tout à fait compréhensible et justifiable au vu des prix agricoles qui sont encore et toujours à la merci d'un marché libéralisé toujours plus agressif, laissant ainsi les paysan-nes dans une précarité inacceptable.

Un mirage, pansement illusoire
Nous posons d'abord le postulat que la production d'énergie n'est pas et ne sera jamais une solution généralisable pour sauver le revenu des paysan-nes. Seule l'obtention d'un prix minimum garanti et rémunérateur pour les productions agricoles peut garantir la survie de l'agriculture actuelle mais surtout appuyer la généralisation de l'agriculture paysanne, seul modèle répondant aux enjeux actuels de notre société. Les gains de revenu paysan issus des projets d'agro-énergie ne sont qu'un pansement illusoire à la crise que notre agriculture est en train de traverser.

Nous réaffirmons que la production agro-énergétique dans sa forme est une nouvelle fois un mirage proposé à une profession en souffrance et que tant qu'on n'accompagnera pas les paysans et paysannes de la Haute-Vienne vers d'autres horizons, nous ne sortirons pas de la crise structurelle que nous vivons depuis 30 ans.

Le foncier agricole doit garantir la souveraineté alimentaire
Nous ne pouvons ignorer les enjeux plus globaux dont relève la production énergétique nationale. La Confédération paysanne de la Haute-Vienne s'accorde à dire que notre société va devoir faire face à de nouveaux enjeux énergétiques qui ne devront pas entrer en concurrence avec les autres domaines indispensables à une vie en société (souveraineté alimentaire, droit au logement, droit à la santé et droit à l'éducation). Par conséquent, la question de l'utilisation de foncier agricole dans un but autre que de la production

alimentaire doit être posée clairement et collectivement. Ne pas la poser relègue la souveraineté alimentaire au second plan dans la hiérarchisation des objectifs de notre société libéralisée, ce que nous ne pouvons pas accepter.

La crise sanitaire que nous continuons de vivre a souligné une fois de plus le caractère indispensable de la souveraineté alimentaire pour notre société. Cette crise est certainement la première d'une longue série et nous devons absolument en tirer des enseignements pour l'avenir

Un encadrement strict est nécessaire
Aujourd'hui, la production d'énergie qui apparaît plus rentable économiquement va pousser une majorité de ces acteur-rices à trouver tous les moyens de la développer au dépend de la production agricole notamment en s'attaquant à la réglementation visant à contrôler les dérives ou en proposant une intégration complète des filières.

Nous demandons que soit mise en place une législation encadrant drastiquement les projets d'agro-énergie pour qu'ils répondent aux enjeux environnementaux et de la souveraineté alimentaire.

De la sobriété avant tout
La Confédération paysanne de la Haute-Vienne considère que l'utilisation du foncier agricole pour de la production d'énergie n'ayant pas pour vocation l'autonomie énergétique sur la ferme ne doit pas être envisagée. L'indispensable vocation nourricière du foncier agricole ne doit pas être sacrifiée pour produire de l'énergie qui sera gaspillée par manque de volonté politique nationale ou locale à engager de réelles actions vers la sobriété énergétique. Nous resterons actif-ves et déterminé-es sur le sujet jusqu'à ce que les choses changent.

Confédération paysanne de Haute-Vienne



Une formation pour questionner ses rapports à la technologie : un angle d'attaque pour

Se réapproprier l'autonomie paysanne



Rencontre du Groupe Jeunes à Rancon (87)

Le week-end des 15 et 16 janvier a eu lieu à Nedde une rencontre à l'initiative du groupe jeunes de la Confédération paysanne, autour de la place de la technologie en agriculture. Après un tour de table qui a confirmé la diversité du public (des porteur-ses de projet aux paysan-nes retraité-es en passant par des installé-es, des salarié-es et des non-paysan-nes), un formateur issu de l'Atelier Paysan¹ nous a amené-es à creuser cette question, qui dépasse largement l'agriculture mais y occupe une place croissante : la place de la machine.

Pour couper l'herbe de nos bêtes, on peut par exemple utiliser une faux, une barre à cisaillement tirée par un animal, un tracteur avec faucheuse à disques, ou encore un tracteur avec faucheuse frontale et deux latérales, le tout piloté par GPS sans personne en cabine. Ces quatre possibilités existent, et devraient pouvoir être librement choisies en fonction de nos aspirations. Sur nos fermes, les contraintes de temps, de fatigue ou d'emprunt nous poussent souvent du côté de l'automatisation. Je suis content de ne plus être obligé de curer à la fourche, mais doit-on pour autant applaudir à chaque « progrès » ? La place croissante de l'électronique et des biotechnologies est-elle une bonne nouvelle, et une fatalité dans notre métier ? En prenant un peu de champ sur la marche

paysans et paysannes a été divisé par quatre.

Un choix politique
Il serait exagéré de faire porter cette responsabilité à la seule mécanisation, mais son encouragement a été et reste un choix politique dans les différentes PAC ; et cela au détriment de l'emploi agricole. En subventionnant à presque 50 % des achats de nouveaux matériels et en s'appuyant sur des mécanismes de défiscalisation et d'amortissement comptable, on favorise une sur-mécanisation, plutôt que l'emploi de salarié-es sur les fermes. En effet, salarier quelqu'un implique (et c'est bien légitime) le paiement de cotisations sociales alors que l'achat d'une machine neuve coûtera comptablement et sur le moment, toujours beaucoup moins cher qu'un-e humaine. Ces jeux d'écritures

comptables donnent l'illusion d'une économie immédiate, mais en réalité, ils préparent le terrain à un démantèlement de la ferme. Ces mécanismes de sur-mécanisation sont au bénéfice certain des marchand-es de matériel ; pour ce qui est des paysan-nes qui refusent de se changer en « agri-manager », c'est une autre histoire. Dépossession de son autonomie, isolement par des voisin-es qui disparaissent sans être remplacé-es, dépendance accrue vis-à-vis de l'amont et de l'aval, il n'aura fallu qu'un demi-siècle pour que la communauté paysanne qui nourrissait la population soit poussée à devenir un petit maillon de l'agro-industrie.

Des fermes à notre image
Sans vouloir redistribuer houes et faux à tout le monde, il est essentiel de garder à l'esprit qu'une autre agriculture est possible par une mécanisation maîtrisée. Certes, elle ne permettra pas qu'une personne seule gère des milliers d'hectares, mais est-ce le modèle que l'on veut défendre ? Faut-il expliquer à une jeune qui veut embrasser notre belle profession qu'en-dehors de projets pharaoniques et

destinés à l'export, point de salut ? Ne pas dépasser ce modèle, c'est remettre une pièce dans un système qui tire à dessein les prix vers le bas, pour que l'agrandissement sans fin soit vu comme la seule porte de sortie. Toujours plus de machines, c'est toujours moins de lien à la terre, aux animaux, à nos voisin-es paysan-nes, à celles et ceux de nos semblables qui achètent et se nourrissent de nos produits. Autant de questions qui ont alimenté les débats de la soirée et du lendemain, et le week-end fut clôturé par une énergisante histoire du syndicalisme agricole. N'hésitons pas à questionner collectivement l'arrivée et l'autorisation de technologies nouvelles², pour avoir des fermes qui nous ressemblent et qui soient à taille humaine !

Thibaut Grimand, éleveur à Champnétery (87)

(1) L'Atelier Paysan est une coopérative (SCIC SARL) qui accompagne les agriculteurs et agricultrices dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne : www.latelierpaysan.org

(2) *Reprendre la terre aux machines, Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, L'Atelier Paysan, éditions du Seuil, mai 2021.

Vendredi 26 mars, la Confédération paysanne de Haute-Vienne a collé plusieurs centaines d'affiches dans les rues de Limoges. En citant Chico Mendes, syndicaliste ouvrier brésilien défenseur de la forêt Amazonienne « L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage ! », nous souhaitons rappeler les liens systémiques entre les inégalités sociales et économiques, et la crise climatique.



Pourquoi parler de lutte des classes ?

dans le cadre du changement climatique

Parce que la richesse a été accumulée par la pollution. Et que plus on est riche, plus on pollue (même si on mange bio)

Au niveau mondial, les 1 % les plus riches sont responsables de plus du double des émissions de CO₂ de la moitié la plus pauvre de l'humanité. Et les 10 % les plus aisés représentent quant à eux la moitié des émissions mondiales. Ces richesses accumulées sont aussi exonérées de dette climatique : le « développement » s'est fait sur l'accaparement des ressources et l'utilisation d'énormément d'énergie fossile, aujourd'hui responsable du désastre en cours. Pour les multinationales, c'est encore pire : une centaine d'entre elles sont responsables de 71 % des émissions mondiales de GES. Et ce, alors que l'État pourrait tout à fait mettre en place une taxe carbone qui rétablirait une certaine équité dans le système.

Parce que les classes populaires sont les plus exposées

Le changement climatique provoque des situations extrêmes (canicules, inondations, sécheresses...) et des chocs violents. Les personnes qui sont aujourd'hui les plus vulnérables au niveau économique et social le seront encore plus demain face à ces chocs. En tant que paysans et paysannes, les aléas climatiques se rajoutent au sacrifice historique de notre revenu. Nous sommes les premier.es à en subir les conséquences, mais cette dynamique est valable pour les autres couches sociales les moins aisées.

À cause de politiques et de politicien-nes qui confondent l'intérêt général et celui des dominantes

Ce n'est malheureusement pas très étonnant, car ils et elles sont issus-es des mêmes milieux, des mêmes écoles. Ils et elles partagent la même façon de penser, une certaine analyse sur le monde et la conviction erronée que si les plus riches s'enrichissent, les autres en profiteront bien un peu. Si c'est déjà contestable au niveau économique, ça devient complètement absurde au niveau environnemental. La classe politique est au pied du mur, obligée de donner l'impression qu'elle fait quelque chose, prise dans un grand écart probablement douloureux entre son intérêt de classe et la nécessité de se faire réelle. Les exemples de politiques menées en force contre l'avis de la majorité ou l'intérêt général sont légion... Le non contourné à la constitution européenne, le néo-libéralisme imposé par la stratégie du choc (par exemple suite à des catastrophes naturelles, l'État en profite pour privatiser

les services publics), les accords de libre-échange opaques négociés aujourd'hui, le principe d'égalité entre les états (donc la population) et les multinationales (donc les dominant-es économiques) développé dans ces accords (tribunaux arbitraux), le nucléaire toujours rejeté par et pourtant imposé à la population française, ou encore les OGM que les multinationales des semences tentent toujours de faire rentrer dans nos champs et dans nos assiettes, avec la complicité de certains États.

Parce que des tas de fausses solutions sont déjà prêtes pour utiliser le changement climatique au renforcement de la position des dominantes

Si les dominant-es économiques se soucient également du changement climatique, ils et elles y voient surtout une occasion en or de pouvoir faire des affaires, et d'accumuler ainsi encore plus de richesses. Par exemple, pour l'État français aujourd'hui la régulation des émissions de gaz à effets de serre ne va pas se faire par une taxe imposée par l'État sur les plus gros-pollueurs, mais par l'achat (volontaire!) de « crédits carbone ». Qui pourront venir rémunérer des agriculteur-ices qui n'arrivent pas à vivre correctement de leur production. Le marché et le capitalisme non régulés, responsables du changement climatique et du faible revenu agricole, sont appelés à la rescousse pour régler les situations problématiques qu'ils ont créé. Citons aussi l'agriculture « intelligente ». Intelligente, car les stupides paysans et paysannes y seront remplacés par des machines. Des machines qui ne balancent pas de fumier sur les préfectures, qui ne se plaignent pas de leurs revenus trop faibles, qui ne risqueront jamais de prendre le parti du plus grand nombre contre les plus riches. Des machines qui, sous couvert de 5G accessible à tous et toutes, et derrière la fascination qu'elles peuvent provoquer, nous promettent surtout de continuer à asservir la production agricole, et donc l'ensemble de la population, aux multinationales de l'agroalimentaire.

Parce que la classe dominante a, et à juste titre, très peur de la convergence entre « fin du monde » et « fin du mois »

La prise de conscience des intérêts opposés de différents groupes sociaux et de leur impact environnemental pousse vers des modes d'actions radicaux pour construire du rapport de force. Le fait que le pouvoir politique, censé représenter le plus grand nombre, se montre en fait au service d'une minorité de dominant-es le délégitime et ouvre la porte à d'autres types d'actions ayant pour but de faire évoluer la loi. Voire de faire tomber ce pouvoir politique qui n'est plus légitime. C'est pour cette raison que nous invitons toutes les organisations à une convergence des luttes qui pourra prendre corps dans la campagne des Soulevements de la terre que nous relayerons activement en Haute Vienne. Il est nécessaire d'agir, et d'agir collectivement, pour ne

plus être la gentille caution des classes dominantes et dirigeantes qui se félicitent de toutes les actions individuelles et inoffensives de chacun-e (et mangent bio).

Nous ne pouvons plus faire QUE marcher (et manger bio et couper le robinet en se lavant les dents). Il y a peu de chances qu'à force de marches la classe dominante, responsable d'une part non négligeable du désastre en cours, lâche ses postes de pouvoir dans les conseils d'administration de multinationales, ou ne change l'organisation mondiale du commerce en organisation mondiale du climat et de la solidarité. Ils s'accommoderont très bien de manifestant-es climatiques qui marchent, tant que ces dernier-es n'en restent que là; et que la large palette d'actions collectives à laquelle nous avons accès n'est pas mise en œuvre. Loin de nous l'idée de dénigrer les marches pour



le climat, simplement on ne peut, on ne doit pas s'arrêter là. Elles ne créent pas dans leur forme actuelle le rapport de force nécessaire au changement. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Macron n'a pas repris les propositions de la Convention citoyenne pour le Climat : il n'y avait pas de rapport de force suffisant pour l'obliger à le faire. Nous devons nous rassembler, porter des drapeaux, prendre la parole, faire du bruit, nous engager dans des organisations collectives militantes, syndicales ou associatives, et surtout apprendre à développer des actions contre les lois illégitimes pour qu'un rapport de force se développe, qu'une conflictualité s'installe, qu'une radicalité s'épanouisse et qu'enfin les choses commencent à bouger.

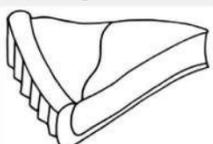
Nous ne voulons plus être la gentille caution de ce système capitaliste qui nous détruit chaque jour un peu plus. Nous voulons résister et passer à l'action. Notre émancipation sociale ne nous sera pas accordée, nous devons la prendre collectivement.

#Frontcommun87
#Soulevementdelaterre



LA PART DE FLAN

Rubrique gourmande...



... avec Emmanuel Macron, discours du 12 mars 2020.

« *Mes chers compatriotes, il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties. Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai.* »

ACTU / NATIONAL

Le 20 novembre 2020, la Confédération paysanne de Saône-et-Loire appelait à un rassemblement à Mâcon, 3 ans et demi après la mort de Jérôme Laronze, éleveur et adhérent du syndicat, abattu par des gendarmes le 20 mai 2017 à la suite d'un nouveau contrôle administratif à sa ferme. Nous publions ici un texte rédigé et lu le 20 novembre par Pierre Pernot, membre du comité départemental de la Confédération paysanne de Saône-et-Loire, au nom du syndicat.

Vérité et justice pour Jérôme Laronze

Il y a 3 ans et demi, un de nos compagnons est mort sous les balles d'un gendarme à la suite de l'acharnement de l'administration. Nous avons voulu nous rendre, ce 20 novembre, devant la préfecture car la justice administrative a reconnu en février dernier que les contrôles qu'a subi Jérôme sont entachés d'irrégularités. En d'autres termes, cela signifie que les agents de l'État se sont affranchis du droit en rendant visite à Jérôme pour constituer leur dossier. Pour déclarer illégaux ces contrôles en 2015 et 2016, le tribunal administratif de Dijon s'est fondé sur l'absence de consentement de Jérôme et sur l'absence d'autorisation du juge des libertés quant à l'entrée des agents de l'État dans son domicile. Mais d'autres faits, constituant des atteintes à ses libertés fondamentales, auraient certainement pu également être retenus... Pour vivre en société, il est évident que tous et toutes, nous devons respecter des devoirs, mais tous et toutes, nous avons des droits. Oui, les paysans, agriculteurs ou chefs d'exploitation, selon comme on voudra bien les dénommer, reçoivent de l'argent public sous forme de subventions, notamment européennes, pour pouvoir continuer à exercer leur métier. Ils et elles acceptent en contrepartie de respecter des conditions, des règles de gestion, des normes sur leurs fermes. De savoir comment on en est arrivé là et si ce système est sain est un autre débat... Quant à sa transpa-

Nous appelons l'administration à prendre ses responsabilités

rence, nous respectons les termes de ce contrat et réaffirmons que nous ne sommes pas contre des contrôles. Cependant, la question des conditions à respecter reste entière car les normes contrôlées, bien souvent, ne correspondent pas à l'agriculture paysanne que nous pratiquons. Elles encadrent et orientent l'agriculture vers un modèle productiviste. Nous dénonçons et dénoncerons sans cesse les volontés politiques à l'œuvre, visant à industrialiser notre système agricole. Car pour nous, la seule issue possible est une agriculture reposant sur la présence de paysannes et de paysans nombreux, la transmissibilité des fermes, une agriculture nourricière, respectueuse de l'environnement et de l'humain. Mais dans tous les cas, quant à l'exécution de ces contrôles, ils doivent être réalisés dans le respect de la loi et des libertés fondamentales des personnes contrôlées. Et des « gens d'armes », des gens « en armes », n'ont rien à faire dans nos fermes dans le cadre de contrôles administratifs ! Nous appelons aujourd'hui l'administration à prendre ses responsabilités. Dans le contexte sécuritaire que nous connaissons actuellement, tout citoyen ou citoyenne se doit de s'interroger sur ce que signifie la démocratie et ce qu'on appelle un État de droit. Parce que l'État est censé nous protéger et non nous mettre en difficulté, nous appelons aujourd'hui les pay-



sannes et paysans à la vigilance quant au déroulement des procédures avant, pendant et après les contrôles de l'administration. La Confédération paysanne a, dans ce sens, édité un guide des droits et devoirs en situation de contrôle¹. Il est temps de ne plus avoir peur de l'administration et de ses contrôles. Il ne doit plus y avoir de violences dans nos fermes, on ne doit plus mourir de s'opposer au système. La décision du tribunal administratif est claire et sans appel. Mais parce que ce jugement ne saurait disculper les responsables de la mort de Jérôme, nous restons vigilants quant aux suites pénales données à cette tragédie. Cette décision doit permettre de relancer l'instruction qui est à l'arrêt. Nous continuons de vouloir la vérité et la justice pour Jérôme et apportons tout notre soutien à sa famille et à ses proches. Le 13 novembre dernier, Jérôme aurait eu 40 ans.

(1) À lire et télécharger sur le site de la Confédération paysanne : <https://urlz.fr/eopT>

HOMMAGE

Mixel Berhocoïrigoin

« Zuk lurra zaindu baituzu, lurak zainduko zaitu zu »
« Parce que vous avez pris soin de la terre, la terre prendra soin de vous. »

Mixel Hiribarren



Samedi 8 mai, nous avons appris la triste nouvelle du décès de Mixel Berhocoïrigoin, après plusieurs mois de lutte contre la maladie. Il fut le premier secrétaire général de notre Confédération (de 1989 à 1991) et l'un des principaux fondateurs de notre projet politique d'agriculture paysanne au sein de la FADEAR, organisme de formation de la Confédération paysanne. Pour Mixel, il était indispensable d'associer développement et syndicalisme.

De la commission lait à la commission PAC, en passant par le combat de reconnaissance et du soutien des petites fermes, il a été très impliqué et inspirant pour nombre d'entre nous.

La concrétisation de la naissance puis de la reconnaissance officielle de la chambre alternative du Pays Basque (Euskal Herriko Laborantza Ganbara) est aussi l'œuvre de sa

détermination et de sa conviction. Il a su réunir dans ce projet ses luttes paysannes et basques. Comme « artisan de la Paix », il a également beaucoup fait pour son territoire basque et pour l'avancement du processus de Paix.

L'ensemble de ses combats a été mené collectivement et sans violence car Mixel savait par-dessus tout écouter, inspirer et fédérer autour de ses idées.

La Confédération paysanne perd là un militant historique, un camarade et un ami sincère qui a rendu possibles et concrètes des avancées pour le monde paysan.

Nous continuerons la lutte et les combats, c'est ainsi le meilleur moyen de l'honorer. Nous voulons rendre hommage à l'homme sincère et au militant accessible, pugnace, inspirant et déterminé qu'il a été, tout comme nous voulons apporter tout notre soutien, notre reconnaissance et nos condoléances à sa femme Mikele, ses enfants Inaki et Jenofa, et l'ensemble de ses proches et amis.

Une vidéo à voir : www.youtube.com/watch?v=NgnOmVpSDQc&t=10s

Stop à l'accaparement des terres !



L'agrandissement continu de la taille des exploitations agricoles est directement corrélé à une perte d'emplois, de valeur ajoutée et de biodiversité dans les territoires ruraux.

Face à l'urgence de contrôler le marché, une proposition de loi visant à soumettre les cessions de parts sociales à un régime d'autorisation a été déposée par M. Sempastous. Mais, en l'état, elle s'avère trop faible pour agir efficacement contre la concentration foncière. Pire : elle pourrait même l'accélérer en offrant un cadre légal à l'agrandissement excessif, via des montages sociétaires favorisant l'évasion fiscale et sociale. Nous appelons les députés à y apporter des modifications substantielles pour :

- Un refus ferme de l'agrandissement excessif, qui ne doit pas pouvoir se négocier contre d'hypothétiques mesures compensatoires ;
- Une égalité de traitement dans les différents modes d'accès au foncier, fondée sur un parallélisme avec les autres outils de régulation, pour que les demandes d'autorisation soient soumises aux mêmes seuils de surfaces que la politique des structures et évaluées selon ses objectifs ;
- De la transparence dans le financement et l'accès à l'information, pour lutter contre l'opacité du marché sociétaire et doter les SAFER de moyens financiers dédiés, garants de leur impartialité dans l'instruction des dossiers.

Garantie des emprunts à court terme et trésorerie

Des engagements à bien mesurer

Pour de nombreuses fermes, il est indispensable d'avoir recours aux emprunts pour financer des investissements ou l'achat de fournitures. En matière de soutien de trésorerie, les banques peuvent proposer des prêts à court terme, le plus souvent remboursables dans l'année, et garantis par une cession des primes PAC. Il est alors très important que l'agriculteur soit informé des engagements qu'il prend vis-à-vis de sa banque.

La loi Dailly permet à la banque de sécuriser un prêt à court terme par une garantie sur les primes PAC qui ne peut en aucun cas être annulée. À partir de cet instant, les primes PAC sont cédées à la banque et n'appartiennent donc plus aux paysans. Pour certaines fermes, le recours à ce type de prêt et à ce type de garantie devient habituel dans la gestion de la trésorerie, sans que cela ne génère de risque financier majeur. Cette situation est effectivement peu risquée - même si il y a toujours un risque à engager des garanties - lorsqu'une partie des primes seulement est mise en garantie. Cette pratique reste maîtrisable si le court terme consenti est d'un montant bien inférieur au montant total des primes attendues en fin d'année.

Un « accompagnement » bancaire ?

Or l'association Solidarité Paysans Limousin a constaté une dérive de l'usage de ces prêts de trésorerie à court terme. Acculés à une dette grandissante, les associés d'un GAEC ont signé un prêt remboursable à court terme avec une mise en garantie des primes PAC par « cession de créances loi Dailly », dans le but de rembourser certains de leurs créanciers.

Cependant, dès le déblocage du prêt à court terme, la banque a saisi l'intégralité des fonds pour rembourser les encours des autres prêts - à moyens et longs termes - du GAEC, entraînant les associés dans une situation de surendettement immaîtrisable. Ces derniers ont donc été contraints de demander l'ouverture d'un redressement judiciaire.

Au nom de « l'accompagnement bancaire », la banque n'aurait-elle pas plutôt profité de la loi Dailly pour sécuriser les prêts à moyens et longs termes et ses intérêts, en voyant les difficultés du GAEC ?

À l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'activité agricole est en période d'observation. Pendant ces 6 à 12 mois, un mandataire judiciaire examine le fonctionnement de l'exploitation et l'évolution de sa situation financière. L'exploitant doit montrer sa capacité à payer ses factures courantes sans créer de nouvelle dette. À défaut, il peut être contraint d'entrer en procédure de liquidation judiciaire et d'arrêter son activité.

Mais, comment ne pas créer de nouvelles dettes alors que les primes PAC sont désormais toutes saisies par la banque au titre de la garantie du court terme ? Comment faire fonctionner la ferme pour se redresser financièrement sans les aides PAC que nous savons tous indispensables ?

Lutter et se défendre pour sortir de l'impasse

L'accompagnement par Solidarité Paysans Limousin repose sur quatre piliers : l'écoute, le non-jugement, le soutien et la défense. Il permet aux agriculteurs et agricultrices accompagnés de prendre du recul sur leur situation, notamment en retraçant l'historique de leurs difficultés. C'est lors de ce processus que nous avons fini par découvrir que le conseiller bancaire avait imposé au GAEC la signature de ce dernier emprunt court terme, menaçant d'une interdiction bancaire en cas de refus ou de report de sa signature. Nous avons aussi constaté que les difficultés financières du GAEC étaient telles au moment de la signature du court terme, que la banque n'était pas en droit de proposer un tel crédit. En effet, le code du commerce - article 632-2 - interdit à un organisme bancaire de conclure tout acte à titre onéreux lorsque son client est en incapacité de régler ses factures et échéances,

c'est-à-dire, lorsqu'il est en « cessation des paiements », selon le terme juridique.

Prévention et vigilance collective

Sur la seule année 2020 et sur le seul département de la Haute-Vienne, l'association Solidarité Paysans a accompagné trois fermes ayant été victimes des mêmes agissements de la part de leur banque. Le GAEC que nous avons pris en exemple est, heureusement, sous la protection judiciaire du tribunal et du mandataire. Avec l'aide de SPL et de son avocat, le GAEC a assigné la banque en justice. Le tribunal judiciaire de Limoges a reconnu l'illégalité de cette opération bancaire et a condamné la banque à reverser immédiatement l'intégralité des primes perçues au titre de la garantie du court terme sur le compte du GAEC. Recourir aux emprunts et aux banques permet le développement des fermes mais peut aussi amener des paysan-nes à des situations de détresse. En exposant ici cette situation concrète, non isolée, qui a mis en danger une ferme et des paysan-nes, nous espérons apporter une raison de n'oublier la responsabilité d'aucun acteur dans les difficultés rencontrées par les agriculteurs. Il est courant de lire ou d'entendre qu'il est nécessaire de prévenir et d'agir en amont des difficultés. C'est ce que cherche à faire cet article. Si vous envisagez de contracter un prêt à court terme pour passer un cap financier difficile, soyez vigilant quant aux solutions qui vous sont proposées. Si vous connaissez des paysan-nes ou si vous-même connaissez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter l'association.

Solidarité Paysans Limousin



LIMOUSIN

L'association loi 1901 fait partie du réseau national Solidarité Paysans. Elle regroupe 115 adhérents. Trente neuf bénévoles et cinq salariés accompagnent (écoutent et défendent, sans jugement) environ 200 familles paysannes en difficulté par an pour qu'elles redeviennent autonomes dans leurs décisions et leur activité.

Solidarité Paysans Limousin

Safran, 2 av G. Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 LIMOGES Cedex - 05 87 50 41 18 splimousin@gmail.com

Site internet : <https://solidaritepaysans.org/limousin>
Association reconnue d'intérêt général, habilitée à recevoir des dons déductibles : <https://www.helloasso.com/associations/solidarite-paysans-limousin>
Avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIENT.

1^{ère} banque aux côtés des agriculteurs, le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.

CA
Toute une banque pour vous

Source : enquête Adéquation, taux de pénétration 2016

LE DÉPARTEMENT PROCHE DE SES AGRICULTEURS

CORREZE
LE DÉPARTEMENT
Des fleurs, des hommes, un projet en commun

LA VRAIE VIE S'ASSURE ICI

31 agences à votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXE

Retrouvez-nous sur groupama.fr

Groupama d'OC - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'OC - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93105, 31151 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S. TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Talbott, 75436 Paris cedex 09.

AGENDA



Pour des paysan-ne-s nombreux dans une campagne vivante

ADEAR Limousin

RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

L'Adear Limousin organise régulièrement des rencontres autour de l'installation et de la transmission en agriculture, des formations techniques sur des thèmes variés et de l'accompagnement à l'installation. Retrouvez ici toutes les prochaines dates.

Se rencontrer

- **Jeu**di 24 juin à Naves
S'installer en Corrèze (avec la SAFER)
- **Jeu**di 1er juillet à Guéret
Financement participatif (l'adopte un projet)
- **Jeu**di 22 juillet à Limoges
Se former techniquement avant de se lancer
- **Jeu**di 5 août en Corrèze
Comment transformer ?
- **Jeu**di 9 septembre en Creuse
S'installer avec quel label ?

Transmettre

A l'écoute et discrète, l'Adear Limousin propose aux futurs cédants un accompagnement individuel vers la transmission de leur ferme :
Diagnostics transmission individuels en amont (52 à 57 ans) ou à céder (après 57 ans),
Mise en lien cédant-repreneur,
Accompagnement cédant-repreneur.

Stage Paysan Créatif en Limousin

Une formation avant de se lancer !
Toutes les saisons en stage pratique sur une ou 2 fermes et 15 journées collectives de formation et d'accompagnement pour construire et finaliser votre projet.



S'installer

Dans les 3 départements du Limousin
les mardis de 10h à 12h30
8 juin à Vallières
29 juin à Limoges
20 juillet à Naves
7 septembre à Vallières
21 septembre à Limoges

Se former

21 & 22 juin	Choisir ses statuts	Château-Chervix (87)
6, 7 & 8 juillet	S'associer, créer un GAEC (validant le PPP)	en Corrèze (19)
12 & 26 juillet	Chiffrer son projet	Saint-Léonard-de-Noblat (87)
26 août	Stratégie commerciale à partir d'une étude de marché	Saint-Germain-les-Vergnes (19)
27 août	Choisir et réaliser des outils de communication	Limoges (87)

05 87 50 41 03
contact@adearlimousin.com
Adear Limousin



Vendredi 18 juin : Réunion du conseil d'administration de Terre de Liens Limousin à Verneuil-sur-Vienne (10h-16h).
Samedi 19 juin : Stand Terre de Liens à la Biocoop de Saint-Yrieix-la-Perche (87) de 9h à 13h.
Jeudi 24 juin : Temps d'appropriation du Centre de ressources de Terre de Liens en visioconférence.
Mardi 7 septembre : Formation en visioconférence « Terre de Liens je t'explique » de 18h à 20h. Pour en savoir plus sur le mouvement Terre de Liens et découvrir comment chacun peut contribuer à faire pousser des fermes bio près de chez soi.
Mercredi 8 septembre : Réunion en visioconférence du groupe « Défense des terres agricoles » de 18h à 19h30.
Pour participer, vous pouvez écrire à limousin@terredeliens.org

EN BREF

Élevage bovin

Une journée d'information et de débat sur l'avenir de l'élevage dans nos régions d'élevage aura lieu en août sur une ferme en Creuse, en présence de membres de la Commission bovine de la Conf nationale. Les éleveur-euses de tous les départements sont invité-es. Date et lieu précis à venir.

Une nouvelle équipe à l'Adear



Marion Salaun quitte son poste d'animatrice et gestionnaire à l'Adear, appelée vers de nouveaux horizons personnels et professionnels. Une nouvelle équipe prend place : Mélissa Khamvongsa (stage paysan créatif, accompagnement individuel) ; Juliette Ridereau (formation, arboriculture) ; Marion Chauprade (transmission-installation, maraîchage) ; et Catherine Mignon Linet (gestion administrative et financière)

Un nouveau porte-parole en Creuse

Suite à l'AG de la Conf Creuse en janvier à Felletin, Eric Robin Lamotte, éleveur laitier dans le nord de la Creuse, a été élu porte-parole du syndicat départemental pour 2021. Son contact : potdvache@sfr.fr 06 32 91 64 22. Bienvenue à lui dans sa nouvelle fonction.



AG de la Conf Corrèze

L'AG de la Conf Corrèze s'est déroulée le 19 avril à Chanteix, dans la grange de Méliolot. Ce fut l'occasion de discuter des orientations pour 2021 : relocalisation de la production et veille foncière.



Les salarié-es Conf Limousin



En 2020, l'équipe Conf a été renouvelée : Anne Barteau est arrivée en janvier et Martin Métayer en octobre. Ils animent l'activité syndicale sur les trois départements.

Accueillir un stagiaire du Stage Paysan Créatif 2022 chez soi, c'est possible !

Dans l'objectif de réaliser une 3^e session du Stage Paysan Créatif en 2022, l'ADEAR recherche des fermes volontaires pour accueillir des apprenant-es/porteuses de projet.
Le Stage Paysan Créatif 2022 c'est quoi ? C'est un dispositif de formation pour accompagner des personnes ayant un projet d'installation en Limousin. Les apprenant-es ont accès à 10 mois de formation indemnisée en situation de travail dans des fermes (début : mars-avril 22), des journées de formation collective et du suivi individualisé.
Nous recherchons des fermes principales qui ont 2 ans d'expérience, sont sur le territoire limousin, partagent les valeurs du réseau InPACT, souhaitent accueillir un-e apprenant-e entre 5 à 10 mois et sont prêtes à le ou la suivre sur la durée du Stage Paysan Créatif.
Si vous êtes intéressé-es, merci d'envoyer un courriel avec vos coordonnées et types de production avant le lundi 28 juin 2021 : melissak@adearlimousin.com
Une réunion téléphonique vous sera alors proposée pour échanger.



La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan-nes engagé-es dans différentes structures :

- **La Confédération paysanne de votre département** : le syndicat, qui défend le métier de paysan-ne, vous informe, vous soutient individuellement ou collectivement et vous représente dans de nombreuses instances de décisions (CDOA, SAFER, Chambre d'Agriculture...).
- **La Via Campesina européenne et internationale** : premier mouvement mondial et européen paysan qui coordonne 182 organisations et plus de 200 millions de paysans et paysannes dans 81 pays.
- **L'Adear Limousin** : véritable laboratoire de terrain, l'Adear innove sur l'installation-transmission, les circuits courts, l'adaptation au changement climatique, etc.

Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

BULLETIN D'ADHÉSION

La / les personnes qui adhèrent

Nom et Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
E-mail de contact :
Année de naissance : Année d'installation :
Productions de la ferme :

Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement trimestriel à l'*Avenir Agricole* nouvelle formule, journal syndical des 3 Confédérations paysannes du Limousin : 11 € pour 3 numéros en 2021, puis 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement mensuel à *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 40 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : contact@confederation-paysanne-limousin.org ou par sms au 06 82 95 22 42.

Formules d'adhésion Conf 19

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 55 €
- Couple d'Exploitant.e.s 75 €
- Jeune Installé.e 40 €
- Retraité.e agricole seul.e 35 €
- Couple de retraité.e.s agricoles 40 €
- Cotisant.e solidaire 30 €

Formules d'adhésion Conf 23

Selon la tranche de revenu annuel

- < 8000 € 20 €
- 8000 € - 12 000 € 50 €
- 12 001 € - 16 000 € 90 €
- 16 001 € - 25 000 € 130 €
- > 25 000 € 160 €
- Autre type d'adhésion Montant libre

Formules d'adhésion Conf 87

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 50 €
- Retraité.e agricole seul.e 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles 45 €
- Personne en difficulté financière 10 €

Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87. ou par virement / RIB à la demande sur contact@confederation-paysanne-limousin.org

Date : Signature :